

Dušan T. Bataković

**Les premiers libéraux de Serbie:
Le cercle des “Parisiens”**

La Serbie agraire

Après la fondation de la principauté serbe en 1830, la structure sociale de la Serbie demeurait agraire¹. En 1827 déjà, Vuk St. Karadžić écrivait que la Serbie “n’a pas d’autres hommes que des paysans. Les rares Serbes qui travaillent en ville comme marchands (uniquement des boutiquiers) et artisans (surtout des fourreurs, des tailleurs, des boulangers, des bijoutiers, des orfèvres), se disent citadins, et comme ils se comportent en Turcs et qu’ils vivent à la Turquie, et que, pendant les rébellions ou les guerres, ils s’enferment avec les Turcs dans les villes ou fuient en Allemagne avec leur argent, ils ne font pas partie du peuple serbe, et le peuple les méprise”². Sur mille personnes en Serbie, disait Vuk, une seule savait à peine lire et écrire³.

Le statut d’autonomie à l’intérieur de l’Empire ottoman donna à la Principauté de Serbie le prestige d’unique État slave dans tous les Balkans (exception faite du Monténégro attardé, minuscule et difficilement accessible pour les Turcs). La relation de vassalité envers la Porte consistait avant tout dans le paiement d’un tribut annuel qui, avec la perte de valeur de la monnaie ottomane, diminuait continuellement. La présence de garnisons et de proprétaires turcs en Serbie se bornait aux villes frontalières qui avaient toujours l’aspect de localités orientales aux quartiers turcs et chrétiens strictement séparés. L’intérieur du pays était sous contrôle serbe. Le paysage politique était dominé par le Prince Miloš Obrenović et les notables formés à l’époque de Karageorge⁴.

Après l’annexion, en 1833, de six districts contestés, le territoire de

1. Stevan K. Pavlowitch, “Society in Serbia, 1790-1830”, in Richard Clogg (ed.), *Balkan Society in the Age of Greek Independence*, London, Macmillan 1981, pp. 137-156.

2. Vuk Karadžić, *Danica. Zabavnik za godinu 1827*, Vienne 1827, pp. 101-102.

3. *Ibid.*, p. 120.

4. Michael Boro Petrovich, *The History of Modern Serbia 1804-1918*, New York & London, Harcourt Brace Jovanovich 1976, vol. I, pp. 167-222.

la Principauté de Serbie s'étendait, en 1834, sur 37.841 km², surface qui demeurera inchangée pendant 45 ans. Limitée dans sa superficie, la Principauté de Serbie avait une natalité galopante qui doubla en trois décennies, de 1834 à 1866. De 678.132 habitants recensés en 1834, on atteignit le nombre d'un million d'âmes en 1859 (1.078.281). Selon le recensement de 1866, ce nombre était de 1.216.348 pour atteindre en 1874, à la veille de la Crise d'Orient, 1.353.890 habitants⁵. Les causes de ce rapide accroissement ne s'expliquent pas uniquement par une natalité élevée, mais aussi par une immigration continue depuis les régions voisines, du Monténégro et de l'Herzégovine montagneux, dont la population s'était déplacée en Serbie en plusieurs vagues migratoires, et de Bosnie, de Vieille Serbie (comprenant les régions de Kosovo, Métochie, l'ancien *sandjak* de Novi Pazar), de Macédoine et de l'actuelle Bulgarie, d'où les Serbes fuyaient les agressions des *bey* turcs locaux et des hors-la-loi albanais ou turcs⁶.

L'immigration s'intensifia après les insurrections chrétiennes infructueuses en Bosnie septentrionale et orientale (la révolte du pope Jovica en 1834), en Serbie australe (la révolte de Niš en 1841), et après une suite de soulèvements en Herzégovine (1852-1862). En tant que pays à la libre propriété paysanne, la Serbie devint un centre migratoire attrayant pour les chrétiens orthodoxes de toutes les régions de l'empire ottoman voisines. Plusieurs vagues d'immigration venaient de l'Empire des Habsbourg, d'où partaient le plus souvent des citadins cultivés avec leurs familles, attirés par la possibilité d'avancement rapide dans la fonction publique. Il se trouvait parmi eux un grand nombre d'artisans et de marchands qui, avec leur capital, pouvaient développer de nouvelles affaires.

Un chef libéral, né en 1833, à l'époque de leur formation, se souvenait: "Nous étions nombreux dont le père ou la mère, ou les deux à la fois, avaient migré d'un territoire serbe voisin. Près des deux tiers des rues de Šabac se composaient de maisons appartenant à des familles venues de (futur) Voïvodine, de Bosnie, d'Herzégovine ou du Monténégro. Les familles de Voïvodine étaient plus proches de la vie culturelle;

5. Holm Sundhaussen, *Historische Statistik Serbiens 1834-1914. Mit europäischen Vergleichsdaten*, München, R. Oldenburg Verlag 1989, p. 80.

6. Georges Castellan, *La vie quotidienne en Serbie en seuil de l'indépendance 1815-1839*, Paris (Hachette) 1967, pp. 93-98.

elles servaient donc d'exemple pour les autres"⁷.

Le *hatti-cherif* de 1833 prévoyait la retraite de tous les musulmans de Serbie dans les cinq années suivantes, exception faite des garnisons militaires et de la population vivant à l'intérieur des fortifications turques. Le nombre des musulmans était relativement bas en 1834 déjà - 6000 à Belgrade, 4000 à Užice, 1500 à Čuprija et 900 à Smederevo, et variait entre 500 et 1000 dans les cinq autres villes fortifiées (Šabac, Kladovo, Nova Oršava, Hasan-pašina palanka, Soko). Le voyageur français Boisilecomte avait noté que les musulmans de Serbie, abandonnés par la Sublime Porte, étaient moins les gardiens du régime ottoman que les otages de la population qu'ils étaient formellement chargés de contrôler. Occupant les anciens centres économiques à l'intérieur du pays, abandonnés par les musulmans, les Serbes devinrent majoritaires dans les villes logeant des garnisons turques⁸.

Durant son séjour à Belgrade en 1833, Boisilecomte estima que sur 18.000 habitants, 10.000 étaient des Serbes orthodoxes, 6.000 des Turcs (y compris les autres musulmans), et que le reste de la population se composait de Juifs (1.500), de Grecs (1.000), de Bulgares et de Valaques. Sur un total de 3.000 foyers, 2.500 étaient la propriété des Turcs. Cependant, ils habitaient dans environ 1.000 maisons, et louaient les autres aux Serbes. Selon le premier recensement de 1834, le nombre de Serbes à Belgrade n'était que de 7.033⁹.

En 1837 déjà, la proportion était différente, il y avait environ 20.000 Serbes et seulement 3.000 musulmans dans la ville. Par le nombre de ses habitants et son niveau général de développement, Belgrade était largement attardé par rapport à la plus grande ville serbe de l'époque, Novi Sad (Neusatz) dans la Monarchie des Habsbourg —une centaine de kilomètres à l'Ouest de Belgrade, sur le territoire de la future Voïvodine. Faisaient partie des grandes villes, outre Belgrade, les localités aux frontières des Monarchies ottomane et habsbourgeoise, Šabac (13.000 habitants en 1834), Užice (12.000), Smederevo (4.000), alors

7. Vladimir Jovanović, *Uspomene* (rédigé par Vasilije Krestić), Belgrade; BIGZ 1988, p. 22.

8. Ministère des Affaires Etrangères (M.A.E.), Paris, Correspondance d'Orient, Turquie, vol. 22, No 9.

9. *Ibid.* Cf. également, Georges Castellan, *La vie quotidienne en Serbie en seuil de l'indépendance*, pp. 98-102.

que le centre-ville de Kragujevac, siège du prince Miloš, ne comptait que 2.500 habitants. Après l'abdication de prince Miloš Obrenović en 1839, Belgrade fut élevée au rang de capitale de la Serbie.

En 1834, il y avait en Serbie 35 villes et hameaux, localités avec seulement quelques centaines d'habitants. L'élite bourgeoise de l'époque se composait de marchands grecs, y compris des Valaques hellénisés (Aroumains), originaires du Sud de l'Albanie et du Nord-Ouest de la Grèce, que les Serbes appelaient Tzintzares. Entourés de Serbes, orthodoxes comme eux, les Grecs et les Tzintzares se sont intégrés en quelques générations dans la société serbe, devenant non seulement les piliers de l'ordre bourgeois, mais également des patriotes exemplaires. La culture urbaine n'avait pas une grande tradition parmi les Serbes. La coutume imposée par de longs siècles de domination ottomane leur laissait les villages, les villes étant occupées par les Turcs. A part les Grecs et Tzintzares, les commerçants de la foi orthodoxes, les premiers vrais citoyens de Belgrade et des autres villes de Serbie étaient les Serbes d'Autriche; ce n'est que plus tard qu'apparut une catégorie réduite de Serbes-commerçants d'origine autochtone. Le développement du négoce était lent, en raison du monopole détenu par le prince Miloš sur l'ensemble du commerce du pays.

Ce n'est qu'après d'âpres exigences et la menace d'une nouvelle insurrection locale en 1837 que prince Miloš Obrenović accorda la liberté du commerce. L'exportation principale était celle de porcs. Selon l'estimation du premier consul britannique, le colonel Hodges, on exportait au milieu des années 1830 environ 225.000 bêtes par an. L'exportation de bétail, moindre que celle de porcs, comprenait d'autres animaux —moutons, vaches et boeufs, alors que la seconde place, après l'exportation de bétail, était tenue par l'exportation de productions animalières— laine, cuir et autres produits. Bien que l'exportation croisait d'année en année, l'argent manquait, et les paysans n'achetaient que des produits de première nécessité. Le profit principal demeurait entre les mains des Serbes autrichiens qui, en tant qu'étrangers, étaient exempts de taxes et d'impôts. L'importation se composait de sucre, de sel, de blé, de coton, de soie et de divers produits semi-finis, nécessaires à la fabrication de l'armement¹⁰.

10. *Ibid.*

Jusqu'au début des années 1840, la vie citadine était typiquement orientale. Le premier lit moderne fut apporté à Belgrade en 1834, pour la femme de Jevrem Obrenović, le frère du Prince. Après le départ des musulmans, les Serbes locaux constituaient la grande part des artisans, occupés à des métiers de type oriental —ils étaient généralement tailleurs, cordonniers, savetiers. Ce n'est qu'avec le départ des Serbes autrichiens, d'un certain nombre d'Allemands et d'Italiens, que se développa un artisanat peu connu en Orient —horlogers, forgerons, orfèvres, imprimeurs et relieurs, différents spécialistes, dont des tailleurs à l'occidentale. Il y avait en 1825 à Belgrade environ 400 artisans; ce nombre doubla en une décennie.

Cette société à la propriété toute paysanne était parfaitement égalitaire. L'institution sociale sur laquelle reposait la société était toujours la communauté familiale (*zadruga*), dont l'origine remonte à l'époque de l'organisation tribale, renouvelée sous l'autorité ottomane. La communauté familiale comprenait la famille, dont le chef était le frère aîné, la communauté des fils et des neveux de celui-ci, et réunissait sous un même toit le groupe familial par le mariage des frères et des fils¹¹. Selon le Code civil de 1844 "la *zadruga* est une communauté de vie et de biens fondée et appuyée sur la parenté naturelle ou adoptive"¹².

La communauté familiale supposait la propriété en commun des biens (bétail) et des domaines, le travail en commun de la terre, la vie en commun dans la même maison —le tout fondé sur les liens familiaux. Dans cette micro-communauté égalitaire, la hiérarchie interne était très simple— le chef de foyer (*starešina*) était le plus compétent parmi les hommes les plus âgés, et pas nécessairement l'aîné de la famille: "le *starešina* a en mains toutes les attributions d'un prince constitutionnel; il rend justice, administre les finances, indique la tâche de chacun, prend sa place dans les assemblées de la commune et personifie la famille devant l'autorité supérieure. Ce qui caractérise cette institution, c'est qu'elle concilie l'unité du pouvoir avec la liberté individuelle"¹³.

11. Cf. Emile Sicard, *La zadruga sud-slave dans l'évolution du groupe domestique*, Paris (Ed. Orphys) 1943.

12. *Zakonik gradjanski za Knjažestvo Srbsko* (Code civil pour la Principauté de Serbie), Belgrade 1844, § 507.

13. Henri Thiers, *La Serbie, son passé et son avenir*, Paris (Librairie européenne de Baudry) 1876, p. 125.

L'élite politique: la prépondérance des "Allemands"

Lors du premier règne de prince Miloš Obrenović (1815-1839), et durant la première décennie du régime des Constitutionnalistes (Défenseurs de la Constitution), l'élite nationale, comme partout dans les Balkans de cette époque, était peu nombreuse et socialement hétérogène: d'un côté, les notables de l'époque de l'insurrection ou établis sous le règne de Miloš, tous d'origine paysanne, représentaient une sorte de dynastie locale, avec de fortes relations dans leurs communautés respectives¹⁴. Ils devaient leur richesse et leur situation au prince Miloš, dont l'autocratie les étouffait et les gênait dans le développement de leurs affaires. Comme ils étaient traditionnellement attachés aux habitudes politiques et commerçantes orientales, leurs idées n'étaient absolument pas modernistes. La seconde partie de l'élite était constituée par les Serbes d'Autriche surnommés "les Allemands" qui, bien que mal aimés du peuple en raison de leur conservatisme politique et de leurs méthodes bureaucratiques, étaient considérés, des décennies durant, comme les porteurs de l'influence occidentale, c'est-à-dire autrichienne, en Serbie. De 1821 à 1839, 52 intellectuels serbes en principauté sur les 87 d'importance étaient originaires d'empire des Habsbourg¹⁵.

Cependant, la diffusion des institutions occidentales se résumait chez la plupart des "Allemands" serbes à une gestion bureaucratique rigide. Prestigieuse par son influence et son pouvoir, la bureaucratie serbe venant d'Autriche devint rapidement haïe des milieux paysans patriarcaux, inhabitués à l'application souvent dure des lois. Les fonctionnaires obtinrent au moyen de la loi sur la police de 1850 le droit mandataire de punir eux-mêmes les coupables de délits de peu d'importance.

Le nombre des fonctionnaires s'accroissait avec le temps, leurs compétences professionnelles se développaient continuellement, mais le

14. Sur la période des Défenseurs de la Constitution (*Ustavobranitelji*), couvrant les années 1842-1853 cf. Dragoslav Stranjaković, *Vlada ustavobranitelja 1842-1853. Unutrašnja i spoljna politika*, Ed. Velimirjanum, Belgrade 1932; aussi toujours très valable: Slobodan Jovanović, *Ustavobranitelji i njihova vlada (1842-1858)*, Beograd (Ed. Geca Kon) 1912.

15. Miloš Nemanjić, "Nastajanje stvaralačke inteligencije u Srbiji u XIX veku" in: Vasa Čubrilović (ed.), *Istorijski značaj srpske revolucije 1804. godine*, Naučni skupovi, knj. XVIII, Odeljenje istorijskih nauka, knj 5, Srpska akademija nauka i umetnosti, Belgrade 1983, pp. 289-293.

régime des Constitutionnalistes ne pouvait soumettre leurs activités à un contrôle efficace ni empêcher leurs abus. La contradiction entre les directives du pouvoir officiel et leur application arbitraire dans le milieu local où les habitudes patriarcales avaient l'avantage dans la résolution des différends de voisinage, rendait impossible le contrôle et la sanction des fonctionnaires qui avaient enfreint leur code professionnel. Dans les cas où les habitudes traditionnelles se heurtaient à l'administration moderne, le gouvernement, en sanctionnant ses fonctionnaires, s'était défait de nombreux *starešina* (notables) et administrateurs loyaux qui assuraient, souvent péniblement, l'exécution des arrêts et directives du pouvoir central dans les parties les plus reculées du pays.

Afin de développer la modernisation du pays en supprimant graduellement sa structure traditionnelle et patriarcale, les Constitutionnalistes prenaient appui sur l'appareil gouvernemental. Ils évitaient ainsi la tenue des Assemblées nationales, car cette institution traditionnelle aurait formulé, comme auparavant, des exigences politiques radicales qui, malgré leur dénonciation des différents abus, se serait bornée à une opposition ouverte à toute forme d'organisation gouvernementale. La tradition de l'autonomie locale dans sa forme patriarcale et l'héritage du règne de Karageorge (1804-1813) où l'on décidait aux Assemblées des questions politiques les plus importantes, amenèrent les Constitutionnalistes à refuser les exigences des députés ruraux, qui allaient du bannissement de tous les personnages officiels d'origine étrangère (donc de la plupart des fonctionnaires - Serbes autrichiens) à la condamnation drastique des fonctionnaires corrompus et abusifs, à une diminution conséquente de leurs salaires et à l'exigence de la réinstitution de l'Assemblée en tant qu'organe suprême du pouvoir. La conséquence d'un tel écart entre une conception surannée de la gestion étatique et la série d'abus se résuma, au lieu d'une condamnation sévère des fonctionnaires, en une succession de lettres circulaires, d'instructions, et même d'avertissements aux organes locaux de s'en tenir à la loi, la politique gouvernementale de modernisation sociale systématique se heurtant à une opposition obstinée¹⁶.

Cependant, malgré les faiblesses de l'organisation bureaucratique et

16. Hans-Michael Boestfleisch, "Les problèmes de la modernisation et de la crise du développement socio-politique: les conflits au sujet de la bureaucratie en Serbie 1839-1858", *Istorijski časopis* XXXIII (1987) 169-185.

le faible contrôle des abus, les Constitutionnalistes insistaient sur trois aspects importants du futur développement de la Serbie. Avant tout sur le respect de la loi, puis sur la liberté du commerce et le développement de l'économie et, finalement, sur l'éducation systématique du peuple à travers l'instruction. Nonobstant les insuffisances de son fonctionnement, l'organisation judiciaire marqua un tournant dans l'évolution du pays. Le manque de juges instruits était l'une des grandes lacunes. En 1844, lors de l'adoption du Code civil serbe (*Gradjanski zakonik*), sur 14 juges, seuls trois avaient terminé une école. L'instruction des autres était telle qu'ils étaient seulement capables de signer correctement le protocole judiciaire. En neuf ans, la situation s'améliora sensiblement. Sur 242 juges, environ 20% avaient une licence juridique, la plupart avait terminé différentes écoles secondaires - théologie, gymnase (lycée) et école primaire, et seulement 16 n'étaient capables que d'apposer leur signature¹⁷.

Dans ce contexte, l'importance des écoles grandit rapidement, car le succès lycéen garantissait une fonction publique sûre et bien rémunérée. Sous les Constitutionnalistes, qui avaient besoin de cadres bureaucratiques bien instruits, l'éducation connut une hausse importante: en 1835-1836, il y avait 72 écoles et 2514 élèves en Serbie, alors qu'en 1857, il y avait 343 écoles et 10.518 élèves. La hausse de 43,5% d'élèves à la fin des années cinquante ne fut améliorée qu'au début des années soixante avec un pourcentage de 73%. La loi sur les écoles primaires (1844), prévoyant l'instruction obligatoire, fut arrêtée en 1857. Hormis les écoles étatiques, serbes, il existait des écoles grecques et juives. Les gymnases (lycées), régis par une loi spéciale de 1844, furent adaptés par la loi de 1853 aux exigences modernes de l'époque. Durant la dernière année du régime des Constitutionnalistes sur 14 professeurs de lycée aucun n'était né en Serbie. Tous étaient originaires du Sud de la Hongrie. Pendant toute la période 1842-1858, un seul professeur venait de Serbie, le fils du pape Matija Nenadović, Ljubomir P. Nenadović. Il y avait également un français parmi les instituteurs, Charles Aren originaire de Toulon¹⁸.

17. Dragoslav Janković, *Istorija države i prava Srbije XIX veka*, Belgrade, Naučna knjiga 1960, pp. 74-86.

18. Sur l'éducation, Milenko Karanovich, *The Development of Education in Serbia and Emergence of its Intelligentsia* (1838-1858), East European Monographs, Boulder

La Haute école (*Licej*, puis *Velika skola*) fondée en 1838 à Kra-gujevac, fut déplacée en 1841 à Belgrade, puis divisée en 1844 en sections juridique et philosophique, bien que seule la juridique eût le degré universitaire nécessaire pour former les fonctionnaires à l'office public. A partir de 1853, la haute Ecole se dota d'une section technique où l'on enseignait les sciences naturelles. A part la théologie, enseignée depuis le règne de Miloš, les Constitutionnalistes instituèrent les écoles commerciale (1847), militaire (1837) et agraire (1853-1859), et en 1844 déjà, l'on sépara dans les villes les écoles de filles de celles de garçons. En 1863, la Haute École fut transformée en Grande École avec trois facultés —philosophique, technique et juridique. Les sciences juridiques dominaient les hautes études, car le diplôme de droit garantissait la fonction publique. De 1838 à 1863, 210 étudiants sur 238 terminèrent des études de droit¹⁹.

Le problème de l'éducation consistait en l'importance accordée aux études classiques, alors que l'on insistait peu sur les connaissances pratiques des sciences humaines et naturelles. D'après le témoignage d'un contemporain, l'absence de bases solides en histoire nationale et européenne était compensée par l'étude de l'histoire, de la philosophie et de la littérature antiques. Pindare et Socrate remplaçaient l'étude des doctrines politiques modernes. La littérature politique disponible était également modeste, principalement sous forme de pamphlets, écrite dans le but de compromettre la dynastie rivale des Obrenović. L'histoire de la deuxième insurrection serbe sous le règne de Miloš Obrenović (1815) n'était pas étudiée, et seul Karageorge était loué, avec les héros de la poésie populaire. "Pendant mes études, écrivait un témoin, la politique intérieure était complètement ignorée, et il n'y avait pas d'autres journaux que les serbes. C'est pour cela que nous, les étudiants, ne nous intéressions que peu à la politique. A cette époque (1840), on n'étudiait que dans un seul but, se préparer le mieux à la fonction publique, et la carrière bureaucratique était le seul objectif... On avait aussi un idéal, mais cet idéal était la restauration de l'empire de Stefan Dušan, et, dans

Colorado (distribué par Columbia University Press) 1995, principalement pp. 72-79.

19. Ljubinka Trgovčević, "Obrazovanje kao činilac modernizacije Srbije u XIX ve-ku", *Srbija u modernizacijskim procesima XX veka*, Belgrade, Institut za noviju istoriju, 1994, pp. 217-231. Cf. aussi: Vladeta Tesić, *Moralno vaspitanje u skolama Srbije*, Belgrade 1974.

ce sens, la poésie et toutes les autres formes littéraires n'avaient rien à voir avec la situation de ces années-là ni avec la politique intérieure. On croyait que le gouvernement serbe travaillait dans ce but, et politiser à cette époque équivalait à faire de la politique extérieure"²⁰.

Dans les lycées, jusqu'au début des années quarante, seuls l'allemand et le latin étaient obligatoires comme langues étrangères. L'avantage de l'allemand était compréhensible, compte tenu du fait que l'on recrutait presque exclusivement des Serbes d'Autriche dans l'administration gouvernementale et le cadre professoral des écoles secondaires. L'étude du français en tant que langue obligatoire fut d'abord instituée dans l'académie militaire en 1837. On décida officiellement en 1842 d'introduire l'étude du français au lycée de Belgrade. Cette décision, justifiée par l'exigence d'enseigner le français comme langue diplomatique et langue dans laquelle les meilleures lois étaient écrites, ne fut appliquée qu'une dizaine d'années plus tard (1853), à la faveur du changement dynastique et de différentes intrigues internes²¹.

En Haute École, cependant, le français, ainsi que l'allemand, était enseigné depuis 1839-1840. L'étude du français éclipsa bientôt celle de l'allemand, surtout dans la section juridique. Parmi les Constitutionnalistes, Matija Ban, un Serbe de Dubrovnik, poète et dramaturge, était le seul à parler le français. Il enseigna cette langue en Haute École des années durant, et réussit, en 1851, à obtenir du gouvernement l'accroissement du nombre d'heures hebdomadaires. Ses arguments étaient les suivants: par l'étude du français, les étudiants amélioreront leur style d'écriture, et l'étude de la littérature développera leur goût littéraire; son motif politique était que la Serbie deviendrait ainsi le premier État sud-slave à avoir une chaire de langue et littérature françaises. Matija Ban, débuta ses cours en 1852, et le "Journal serbe" officiel souligna avec orgueil que la chaire de langue française était "la première chaire de littérature étrangère en Serbie que nous saluons comme le premier progrès important dans notre principale institution d'éducation nationale"²². L'institution de la chaire de langue française donna une forte impulsion à l'évolution de la pensée politique, car le contact de la langue

20. Dragoslav Stranjaković (ed.), *Uspomene i doživljaji Dimitrija Marinkovića (1846-1869)*, Belgrade, Srpska kraljevska akademija 1933, pp. 19-20.

21. Milenko Karanovich, *op. cit.*, pp. 128-130.

22. *Srbske novine*, Belgrade 1852, No 18.

et de la littérature française fut le premier pas vers la connaissance des écrits politiques français et un motif accessoire de perfectionnement technique en France²³.

D'après la déclaration faite en 1848 par le prince serbe au consul russe, l'envoi d'étudiants dans les universités étrangères était réglé de manière à ce qu'il y en eût toujours 12, de sorte que dès que l'un d'entre eux avait terminé ses études, on donnait une bourse à un nouvel élève, pour que leur nombre restât toujours le même. Toutefois, jusqu'en 1848, il n'y avait en Serbie que 8 élèves à avoir terminé leurs études universitaires à l'étranger. Après la protestation du consul russe, objectant que les boursiers envoyés à l'étranger revenaient la tête pleine d'idées libérales et démocratiques, le gouvernement serbe réduisit, après 1849, le nombre de boursiers dépêchés à l'Ouest et envoya une partie d'entre eux en Russie, principalement dans les séminaires de théologie²⁴.

Cependant, à quelques exceptions près, les étudiants revenaient de Russie davantage imbus d'étude d'Alexandre Herzen que des doctrines éternelles des Saints Pères de l'époque byzantine. L'une des raisons était que l'Église orthodoxe de Serbie était une institution plus traditionnelle que religieuse, une loi spéciale de 1847 l'ayant séparée de l'État. La piété de la population serbe était profonde mais non ecclésiastique, dans le sens qu'elle n'était pas contrôlée ni soutenue par l'Église, à la différence de la discipline ecclésiastique sévère présente dans les autres pays balkaniques (Grèce, Roumanie). Après la suppression du patriarcat de Peć en 1766, la haute hiérarchie était longtemps d'origine grecque, tandis que le clergé local serbe, manquant de moyens financiers conséquents et d'instruction suffisante. Le manque de clergé instruit fut comblé par l'ouverture du Séminaire de Belgrade en 1836, qui, dès 1844, avait quatre classes, le prêtre portant le titre d'instituteur²⁵. *La Société*

23. Vojislav Pavlović, "Influence culturelle de la France en Serbie à l'époque des Ustavobranitelji", *Rapports franco-yougoslaves*, Belgrade, Institut d'histoire 1990, pp. 103-111; Dušan T. Bataković, "L'influence française sur la formation de la démocratie parlementaire en Serbie", *Revue d'Europe Centrale*, t. VII, no 1, Strasbourg 1999, pp. 17-44 (sur les libéraux pp. 21-25).

24. Milorad Ekmečić, *Stvaranje Jugoslavije 1790-1918*, Belgrade, Prosveta 1989, vol. I, p. 244. Cf. aussi Vojislav Pavlović, "Srpski studenti u Parizu 1839-1856", *Istorijski časopis XXXIII* (1987) 188-199.

25. Djoko Slijepčević, *Istoriya srpske pravoslavne crkve*, vol. II, München, Iskra 1966, p. 375. En français toujours utile: Jean Mousset, *La Serbie et son Eglise (1830-1904)*, Paris

de la science serbe, ancêtre de l'Académie royale serbe, regroupant quelques dizaines des intellectuels serbes fut instituée en 1844. Après une courte activité de 1841 à 1842, la Bibliothèque nationale fut finalement établie en 1853, et l'on ouvrit en même temps le Musée national, qui exposa en prime lieu des monnaies antiques et les objet du moyen âge.

Les cercle des "Parisiens"

Il est parfaitement logique que les étudiants "Parisiens" de Serbie aient été particulièrement liés aux acquis politiques français, aux institutions françaises et à leurs doctrines politiques. La connaissance d'autres doctrines politiques qui n'étaient pas d'origine française se faisait, par l'intermédiaire des "Parisiens", à travers les traductions françaises. Il était commun, par exemple, que les doctrines britanniques — principes libéraux, projets économiques et doctrines générales sur le parlementarisme — soient acquises à travers le filtre de la pensée politique française. En Serbie, dont la vie politique était caractérisée par les conflits entre les courants oligarchiques de notables, souvent des vieillards à moitié lettrés, et la rivalité dynastique, empreinte d'étroitesse politique, de jalousie personnelle et aux horizons politiques extrêmement bornés, les "Parisiens" avaient introduit une approche nouvelle — des principes dans le combat politique procédant de positions idéologiques clairement définies²⁶.

Les "Parisiens", évidemment, n'étaient pas solidaires dans les positions politiques qu'ils défendaient. Ils concevaient différemment les événements politiques dont ils étaient contemporains. Leur était commune, malgré cela, l'acceptation des principes de liberté, de liberté de la nation et d'égalité des citoyens. La plupart d'entre eux ont reçu des postes de professeurs aux Hautes Écoles ou sont entrés en politique. Les "Parisiens" qui, à l'instar de Jovan Marinović (1821-1893) ou Dimitrije Crnobarac (1818-1872), s'étaient abstenus de propager les idées politi-

(Libraire Droz) 1938, pp. 157-203.

26. Dušan T. Bataković, "Francuski uticaji u Srbiji 1835-1914. Četiri generacije Parizlija", *Zbornik Matice srpske za istoriju* 56 (1997) 73-95 (sur les libéraux: pp. 78-82); *idem*, "Srbija na Zapadu: o francuskim uticajima na politički razvoj moderne Srbije", in: *Susret ili sukob civilizacija na Balkanu*, Istorijski institut SANU - Pravoslavna rec, Beograd - Novi Sad 1998, pp. 307-328.

ques "contagieuses" et avaient essayé d'accorder les principes libéraux acquis aux conditions politiques du pays, sans récuser le régime en place, avaient un accès beaucoup plus facile aux fonctions les plus hautes. Jovan Marinović travaillait à la Chancellerie princière et occupait la fonction de diplomate de confiance auprès de plusieurs missions politiques délicates à l'étranger. Il a été ministre des Finances (1856-1857), puis, après l'assassinat du Prince Michel en 1868, chef de la régence transitoire en tant que président du Conseil. Il a été président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères en 1873-1874, et après le congrès de Berlin, ambassadeur à Paris, poste qu'il a occupé pendant dix ans.

Dimitrije Crnobarac, par exemple, s'est vu attribuer un emploi au ministère de la Justice après avoir terminé son doctorat de droit, pour devenir dès 1854 le bras droit du ministre, son suppléant deux années plus tard, puis conseiller d'État l'année suivante, et ministre de la Justice et de l'Instruction publique en 1858²⁷. Au retour des Obrenović sur le trône (1858), il est tombé en disgrâce et a erré, sans emploi, à travers l'Europe. Mais, lorsqu'en 1868, il a repris son poste de ministre de la Justice, Crnobarac a mis un terme à une longue lutte entre les tenants de l'ancien alphabet vieux-russe et ceux de l'alphabet populaire de Vuk St. Karadžić, levant l'interdiction de l'usage de ce dernier.

Le beau-fils du Prince Alexandre, Konstantin Nikolajević (1821-1877), devint, à son retour de Paris, secrétaire de la Chancellerie princière, envoyé à Constantinople, puis, grâce à son mariage avec la fille du Prince, ministre de l'Intérieur (1856-1858). Un autre membre du premier groupe des "Parisiens" a opté pour une carrière administrative après 1848, le juriste Kosta Magazinović, qui a débuté comme fonctionnaire auprès du ministère de l'Intérieur, pour devenir, grâce à sa position de directeur du département militaire de ce même ministère, maire de Belgrade, juge à la Cour suprême puis à la Cour de cassation, conseiller d'État (1869), ministre des Travaux publics (1874) et ambassadeur de Serbie à Constantinople (1875)²⁸.

Filip Hristić (1819-1915) a opté également, après son doctorat de

27. Les mémoires de Dimitrije Crnobarac pour l'an 1868 sont disponibles aux Archives de l'Académie serbe des Sciences et des Arts à Belgrade: Arhiv Srpske akademije nauka i umetnosti, Belgrade, No 7869/fol. LXVII. Dimitrija Crnobarca memoari iz 1868. godine.

28. Voir ces mémoires dans: Arhiv Srpske akademije nauka i umetnosti, Belgrade, No 9228, Memoari Konstantina Magazinovića.

droit à Paris, pour la sécurité d'une carrière diplomatique et politique auprès du régime en place. Il a été commissaire dans la Commission de Danube permanente, membre du Conseil d'État (*Državni Savet*), puis, durant la seconde règne du Prince Michel (1860-1868), son secrétaire personnel, pendant sa brève occupation du poste de président du gouvernement et de ministre des Affaires Etrangères (1860-1861). Dans le cabinet du "Parisien" Jovan Marinovic, Filip Hristic a été nommé ministre de l'Instruction publique (1873-1874). A l'instar de Marinovic, Filip Hristic a été chargé des missions politiques délicates à l'étranger et a été pendant de nombreuses années ambassadeur de Serbie à Constantinople, Vienne et Londres²⁹.

A l'Assemblée de la Saint André (*Svetoandrejska Skupština*), en 1858, les deux "Parisiens" Dimitrije Crnobarac et Filip Hristić ont été en proie à la critique, et l'on a empêché leur limogeage avec peine. Mais les jeunes "Parisiens" les ont défendu en arguant de la nécessité pour la Serbie de leur instruction afin d'éviter leur éviction³⁰.

Le cercle des "Parisiens" qui, avant de devenir ministres sous les régimes dont ils défendaient l'instauration, étaient décidés à appliquer en Serbie leurs connaissances des doctrines politiques d'origine libérale, avait deux représentants importants: Jevrem Grujić, licencié en droit et leader de la première génération des libéraux, et Milovan Janković, son proche ami et collaborateur, ancien étudiant en philosophie à Berlin, qui avait continué ses études à Paris à ses propres frais. Pour eux, la France était un grand modèle d'évolution politique, et ses institutions un exemple qu'il fallait introduire en Serbie en l'adaptant au contexte du pays. Sous le régime des Constitutionnalistes, qui pratiquait une sévérité et une discipline bureaucratique autrichiennes en politique intérieure, et qui, en politique extérieure, hésitait entre l'influence russe et autrichienne, toute évocation de la France en dehors du contexte diplomatique, au sujet de ses idées politiques, était qualifiée de subversive et d'insurrectionnelle.

Le meneur francophile parmi les dirigeants des Constitutionnalistes, Ilija Garašanin, qu'on avait limogé à la demande de la Russie sous

29. Sur les batailles entre les "Allemands" et "Parisiens" cf. Vladimir Jovanović, *Uspomene*, pp. 72-76.

30. *Zapisi Jevrema Grujića*, vol. II, Belgrade 1923, p. 276. Cf. aussi: Dragan Nikolić, *Borba za skupštinu u Srbiji 1858-1868*, Niš, Gradina 1992, pp. 39-58.

prétexte d'avoir été un "homme de la France", écrivait dans sa correspondance avec le premier "Parisien" serbe Jovan Marinović en 1853: "As-tu encore quelque crédit là-bas [en Serbie], ou te blâment-ils toujours d'être un homme jeune et emporté, la tête remplie d'idées françaises? Actuellement, tout ce qui n'est pas russe est une idée française, même si elle est immuable et foncièrement serbe. On a attendu avec impatience que j'aie à Paris pour que l'on puisse qualifier mes idées de françaises. Je vous envie, "Parisiens", vous ne pouvez jamais vieillir. [...] Chez nous, en Serbie, il n'y a rien à tirer des gens instruits et compétents. Cette espèce ne nous convient pas, c'est pour cela qu'il faut encore tout trancher à la hache. D'un côté, les Allemands, de l'autre les Français, que faut-il donc faire pour qu'il y ait des Serbes instruits? Ou faut-il attendre que vous vieillissiez et deveniez de vrais Serbes? [...] Le temps est venu chez nous où un Serbe ne peut être responsable d'une faute serbe, celle-ci devant être française, russe, allemande, etc."³¹.

Comme la majeure partie des boursiers serbes, Grujić était arrivé à Paris après un séjour à Heidelberg, dans un milieu qui paraissait étranger et répulsif aux Serbes, peu enclins aux mesquineries petites-bourgeoises, à l'uniformité stérile et à l'atmosphère intellectuelle austère mais creuse. Le cours d'un professeur de droit qui avait qualifié les Serbes et les autres Slaves de Barbares marqua sa rupture finale avec l'Allemagne. La description que Grujić fait de Paris dans une lettre adressée à un ami confirme ce tournant; le seul séjour dans la capitale française signifiait une nouvelle dimension spirituelle: "Dans cette ville, la nuit est aussi illuminée que le jour. [...] Que te dire de plus. [...] Les sciences y sont très développées. [...] Il y a tant de choses à voir ici, je ne peux pas te le décrire"³².

Le choc de civilisation était si fort qu'il a d'abord provoqué chez Jevrem Grujić, ainsi que chez les autres "Parisiens", dépression et abattement; ils avaient en effet l'occasion de mesurer la petitesse et le retard de leur milieu en les comparant avec la ville considérée comme le centre du monde à l'époque. Se fréquentant entre eux et élargissant le cercle de

31. Stevan Lovčević (ed.) *Pisma Ilija Garašanina Jovanu Marinoviću* (od 29. Marta 1848 do 31.dec.1858), Zbornik za istoriju, jezik I knjizevnost srpskoga naroda, prvo odeljenje, knj. XXI, Srpska kraljevska akademija, Belgrade 1931, vol. I, p. 159.

32. Jovan Milićević, *Jevrem Grujić. Istorijat Svetoandrejskog liberalizma*, Belgrade, Nolit 1964, p. 37.

leurs connaissances, Grujić et les autres étudiants suivaient les cours de civilisation slave au Collège de France donnés par Cyprien Robert.

Avant de retourner au pays, les “Parisiens” avaient l’intention d’intéresser la France, en tant que pays le plus développé en Europe par ses doctrines et sa culture politiques, à leur patrie, considérant que les relations ainsi établies créeraient un climat plus propice aux éventuels changements politiques en Serbie. Ce sont Grujić et Janković qui, les premiers, ont essayé de faire connaître leur petit pays éloigné à l’opinion française non intéressée. S’attendant à une guerre contre les Turcs, qui, au début des années cinquante du XIXe siècle, paraissait inévitable en raison de l’insurrection en Herzégovine et des conflits entre Turcs et Monténégrins, ils se sont efforcés de présenter à l’opinion française, dans une brochure, la situation régnant dans leur pays.

La France de la Deuxième République qu’ils connaissaient était très différente de la France de 1848 qui avait inspiré leurs prédécesseurs. Les crises internes et le coup d’État du deux décembre de Louis-Napoléon leur paraissaient loins des grands principes formulés en 1789, et brièvement ressuscités en 1848. Pour Grujić et Janković, la France restait malgré cela, à défaut d’un modèle politique direct, le berceau des droits démocratiques et des libertés politiques. Leur brochure “Slaves du Sud. Peuple serbe avec les Croates et les Bulgares. Aperçu de leur vie historique, politique et sociale”, avait pour objectif de rattacher l’histoire serbe et les aspirations des Serbes avec les principes généraux des libertés d’origine française. Pour Janković et Grujić, trois éléments étaient capitaux pour le maintien de la nation serbe, la religion, les chants populaires, et les *haidouks* : la première et la seconde insurrection étaient pour eux “la première et la seconde révolution”. Décrivant la situation de leur siècle, ils énonçaient les droits du peuple suivants :

“1) tenir chaque année une assemblée nationale, qui devrait consulter sur toutes les décisions importantes, et à laquelle le gouvernement rendrait compte de toutes les dépenses et de la situation financière; 2) ne pas payer par an plus d’impôt que 25 fr. par tête mariée; 3) le peuple veut qu’on juge vite et que la profession d’avocat soit supprimée [...]; 4) que la jouissance des forêts nationales soit libre et permise à tout le monde [...]; 5) qu’on laisse libre la commune et qu’on ne s’en mêle pas; 6) qu’il n’y ait pas d’incapables et plusieurs fonctionnaires de la même famille, et qu’on ne nomme plus comme hauts fonctionnaires les

hommes qui ne sont pas de vrais Serbes [...]; 7) que désormais tous soient d'accord et unis, surtout les grands fonctionnaires"³³.

Janković et Grujić étaient particulièrement fiers du Code civil, soulignant que l'article 3 correspondait à l'article 4 du Code Napoléon, l'article 7 à l'article 2, l'article 11 à l'article 5, et l'article 13 à l'article 6 du Code Napoléon. Il leur paraissait important de faire remarquer que l'article 15 du Code civil serbe énonçait que "la personne et la propriété du Serbe, avec tous les droits qui s'y rattachent, sont inviolables et restent à l'abri et sous la protection de la loi. Cette protection des lois s'étend aussi sur les étrangers", puis ils ne citaient qu'un seul autre article, le 19ème, qui s'expliquait par l'absence d'aristocratie et s'appliquait aussi hors du droit privé : "Sous le rapport du droit privé, nous sommes tous égaux devant les lois et la justice"³⁴.

La brochure n'a pas laissé l'opinion française indifférente, car ses auteurs l'avaient envoyée à des ministres, des journalistes et des hommes politiques. Quelques commentaires favorables se sont fait entendre³⁵, mais les boursiers serbes s'étaient attirés le courroux de leur gouvernement, que leurs remarques ne ménageaient pas, principalement celles portant sur ses mesures répressives pour étouffer les insurrections. Les critiques de la part des pupilles de l'État, à l'époque où le gouvernement serbe avait déjà conclu un accord (en 1852) avec la rédaction de la revue "Le Journal des Débats" en vue de la propagation des intérêts serbes en France, étaient vues comme un coup excessif et sournois porté au régime, ceci au moment où le consulat français à Belgrade avait déjà été construit; au début du mois de juillet 1852, après l'entrevue d'Ilija Garašanin avec Louis Napoléon. C'était la première représentation diplomatique d'une grande puissance ayant rang de consulat général³⁶. C'est pour cela que le gouvernement de Belgrade a rapidement réagi en retirant sa

33. Iankovitch et Grouitch, *Slaves du Sud. Peuple serbe avec les Croates et les Bulgares. Aperçu de leur vie historique, politique et sociale*, Paris (Librairie de A. Franck) 1853, pp. 81-82.

34. *Ibid.*, p. 83. Cf. aussi: Borislav T. Blagojević, *Uticaj Francuskog Gradjanskog Zakonika na na srbijanski Gradjanski zakonik*, Belgrade 1940.

35. "Le Moniteur Universel, Journal de l'Empire français", Paris, 19 avril 1853, compte-rendu de L. Michel in: *La Revue des Deux Mondes*, vol. XXIV, tome V, 15 février 1854, pp. 856-857.

36. *Pisma Ilija Garašanina Jovanu Marinović u*, vol. I, pp. 26-30; lettre de Paris, le 19 juin (v.s.) 1852.

bourse à Grujić. Celui-ci a malgré cela réussi à terminer ses études de droit par ses propres moyens et à publier sa thèse de licence à Paris³⁷.

De retour au pays, qualifiés par les Constitutionnalistes d'“avocats des lois françaises”, Grujić et Janković sont devenus les agitateurs principaux dans une société qui, après ses premiers élans de liberté, déçue de l'effondrement de la Voïvodine serbe (1849) dans le Sud de la Hongrie autrichienne, s'est retrouvée sous une étroite surveillance politique des Constitutionnalistes. Bien qu'ils se soient montrés compréhensifs vis-à-vis de l'engagement des Constitutionnalistes pour une survivance du système de droit, Grujić et Janković profitaient de chaque occasion pour souligner l'importance des libertés politiques. Dans un article consacré à l'organisation du pouvoir judiciaire, Grujić écrivait en 1857: “Il n'y a de sécurité véritable que lorsque la liberté de la personne et l'inviolabilité de la propriété sont fondées sur le droit. Mais il n'y pas de droit dans un pays où elles se fondent sur la volonté du gouvernement ou sur celle de quelques propriétaires. Il n'y a de droit que dans un pays où elles se fondent sur les lois dictées par l'esprit du peuple pour les cas généraux ou particuliers”³⁸.

Parallèlement rayonnait un cercle de libéraux à l'intérieur de la jeune élite serbe. Hormis Grujić et Janković, qui est devenu professeur en Haute Ecole (en 1856), son noyau était composé de l'enseignant belgradois Jovan Ilić et de l'officier Ranko Alimpić. Une vingtaine de personnes, un enseignant, un autre officier, quelques fonctionnaires, dix-sept commerçants, cinq riches paysans et cinq ecclésiastiques, en constituaient le cercle élargi³⁹.

Appartenaient à ce même groupe, en faisant moins d'étalage public, les professeurs aux Haute École de Belgrade Dimitrije Matic, qui enseignait le droit civil et constitutionnel depuis 1848, Djordje Cenic, professeur de droit pénal (depuis 1849) et Kosta Cukic, docteur en philosophie de Heidelberg qui enseignait l'économie publique. Profitant de leur expérience parisienne acquise durant ou après leurs études, ils diffu-

37. *Thèse pour la licence. L'acte public sur les matières ci-après sera présenté et soutenu le samedi, 12 août 1854 par Ephraïm Grouitch né à Darosava en Serbie*, Paris (Ed. Lacour et Co) 1854, pp. 88.

38. Jovan Milićević, *Jevrem Grujić. Istorijat Svetoandrejskog liberalizma*, p. 50.

39. Traian Stoianovitch, “The Pattern of Serbian Intellectual Evolution 1830-1880”, *Comparative Studies in Society and History*, vol. I, No 3, Hague 1959, p. 255.

saient leurs principes libéraux et attiraient l'attention de leurs auditeurs jusqu'alors passifs par une approche moderne des sciences sociales. Dans ses cours, Matic plaidait pour une monarchie constitutionnelle avec un corps représentatif chargé de défendre les "droits populaires". La représentation populaire, incarnée dans l'Assemblée, était, selon lui, "l'organe des droits populaires". L'élection des représentants populaires devait être libre, et le corps représentatif devait avoir l'initiative budgétaire et législative qui, si le souverain possédait le droit de veto, devait se résumer au lancement de pétitions⁴⁰. Une véritable petite révolution d'élèves a éclaté en Haute Ecole, où les professeurs ont été accusés par le gouvernement d'avoir davantage incendié qu'éclairé le public avec les lumières de leur science. Quatre professeurs ont été sanctionnés et mutés en août 1851; la même année, après l'Assemblée de la Saint Guy, le travail de la "Société de la jeunesse serbe" a été interrompu, et les "Parisiens" sont demeurés à jamais des jeunes gens "emportés, la tête remplie d'idées françaises".

En août 1853, la diplomatie russe, qui avait toujours un droit de protection sur la principauté de Serbie, a formulé de sévères critiques à l'adresse du gouvernement serbe sur la propagation de l'influence française dans l'intelligentsia serbe; Ilija Garašanin a donc dû minimiser l'importance de leur influence dans un entretien avec l'ambassadeur russe à Vienne: "C'est justement à l'époque de la révolution parisienne que sont revenus d'exil quelques uns de nos jeunes gens, et je peux vous assurer qu'ils n'ont créé aucune difficulté au gouvernement [...] lorsque le monde autour de nous s'embrasait et lorsque, chez nous aussi, tous les esprits étaient enflammés, ces mêmes personnes ne montraient nul signe révolutionnaire. Ils se sont consacrés à la fonction publique et pratiquement tous occupent dans le gouvernement des places relativement importantes, et au lieu de prêcher la révolution, ils aident de leur mieux le Prince et le gouvernement dans toutes les professions de l'administration. [...] En un mot, Monsieur le baron, personne dans le peuple serbe n'a un esprit révolutionnaire et républicain, et il ne faudra jamais

40. Dimitrije Matic, *Nacela umnog državnog prava*, Belgrade 1851, pp. 170-185. Cf. aussi les autres oeuvres de Matic: *Objašnjenje gradjanskog zakonika za Knjaž estvo srbsko*, tome I-III, Belgrade 1850-1851. *Javno pravo Srbije*, Belgrade 1851. Sur ensemble de son importance politique cf. *Dimitrije Matic, lik jednog pravnika*, Belgrade, Srpska akademija nauka i umetnosti, 1977.

craindre cela de la part de la Serbie. Les Serbes ont d'autres intentions, et celles-ci sont incompatibles avec les idées républicaines; quelles que soient les pensées et les inclinations des Serbes, ils ne les appliqueront pas en-dehors d'une entente avec la Russie et sans l'aide de la Russie; ils n'importuneront pas l'Europe, car ils savent que cela leur serait nuisible plus que toute autre chose"⁴¹. Ilija Garašanin s'était trompé dans ses prévisions, car en 1858, en Serbie, les événements à l'Assemblée de la Saint André ont pris nombre de caractéristiques de la France durant les années de la révolution.

La révolution de 1858: l'Assemblée nationale et la souveraineté du peuple

Le conflit entre le Prince Alexandre et les membres les plus influents du Conseil a déclenché une lutte pour le pouvoir au sein du gouvernement. S'opposant à Garašanin qui, de retour sur la scène politique en 1858, jouissait de l'appui de la France, et à Toma Vučić-Perišić, soutenu par la Russie, le Prince a demandé l'aide autrichienne pour instaurer son propre régime. Un petit nombre de conseillers, les "konakovci" (hommes du palais), soutenait le Prince, et la majorité, les "kajmakamci" (groupe de régents), menée par un triumvirat (Toma Vučić-Perišić, Ilija Garašanin et Miša Anastasijević), souhaitait le limogeage de Prince Alexandre, l'établissement d'une régence de trois membres ou la nomination d'un autre Prince qui n'aurait été ni de la dynastie des Obrenović, ni de celle des Karadjordjević. Entre 1852 et 1856, Ilija Garašanin s'efforça de lier aussi solidement que possible la Serbie à la France. A l'occasion d'une visite à Paris, soulignant la faiblesse de la politique intérieure et extérieure du Prince, il a proposé sa destitution et a réussi à obtenir de la Porte une limitation du pouvoir princier. L'intelligentsia libérale a rejoint les rangs des opposants au Prince; elle était conduite par les "Parisiens" qui ambitionnaient d'utiliser la crise intérieure croissante pour exiger d'introduire des réformes libérales dans le pays⁴². Au plus fort de la crise, on a découvert en septembre 1857 un complot

41. *Pisma Ilija Garašanina Jovanu Marinoviću*, vol. I, pp. 144-145. Lettre de Baden, le 15 août (v.s.) 1853.

42. Cf. David MacKenzie, *Ilija Garašanin. A Balkan Bismarck*, East European Monographs, Boulder Colorado 1985.

dirigé par le président du Conseil, Stefan Stefanović-Tenka, le complot de Tenka, qui projetait l'assassinat du Prince Alexandre et le rétablissement de Miloš Obrenović sur le trône de Serbie. Les meneurs de la rébellion ont été emprisonnés et condamnés à mort, mais la Porte se mêla du conflit. Son émissaire Etem-pacha, invoquant le droit de la Porte de nommer et destituer les membres du Conseil d'État, a contraint le Prince à grâcier les conseillers et à leur restituer leurs postes.

L'ultime possibilité était que l'Assemblée remplace le Prince impopulaire. D'après la loi, elle ne pouvait se réunir sans l'assentiment du Prince, qui s'opposait à toute consultation populaire dans ce conflit avec le Conseil. Le chef de l'opposition anti-princière, le vieux démagogue Toma Vučić-Perišić, s'est lancé dans une campagne d'agitation à travers le pays en usant de vieux mots d'ordre - la condamnation des abus de l'administration et des impôts levés, desquels seule l'Assemblée pouvait protéger le "pauvre peuple". Après des préparatifs menés avec succès à l'intérieur du pays, Garasanin a relevé, à la réunion du Conseil, la nécessité de réunir l'Assemblée afin de garantir le soutien du peuple qui y aurait exposé ses griefs, comme lors de précédents mécontentements populaires⁴³. Le Prince y a consenti de mauvaise grâce, craignant qu'en cas de démission il ne se retrouve à la merci du cruel notable Toma Vučić Perišić, estimant avec erreur, qu'avec l'aide de l'appareil bureaucratique, seuls seraient élus les députés fidèles à la dynastie.

La loi électorale de l'époque exigeait que l'on élise la majorité des députés à l'Assemblée au suffrage indirect dans les campagnes et au suffrage direct dans les villes, et que les représentants de différentes professions siègent à leurs côtés —représentants de la magistrature, de l'Église et de l'administration nationale (63 en tout). Afin d'éviter la dangereuse présence de Vučić à l'Assemblée nationale, la loi stipulait que les membres du Conseil d'État (*Državni Savet*) et une partie des fonctionnaires ne pouvaient être élus députés. Selon la même loi, le président et le vice-président de l'Assemblée faisaient leur choix parmi les députés. La majorité des députés élus qui, à l'Assemblée réunie à Belgrade le jour de la Saint André, étaient venus armés, étaient des opposants au Prince Alexandre. Parmi eux se trouvait un nombre im-

43. La documentation rassemblée par Andrija Radenić, *Svetoandrejska skupština*, Spomenik Srpske akademije nauka i umetnosti, vol. CXIII, Belgrade 1964.

portant de partisans de l'ancienne dynastie des Obrenovic.

L'Assemblée de la Saint André a siégé du 11 décembre 1858 au 31 janvier 1859. Menée par les jeunes "Parisiens" Jevrem Grujić et Milovan Janković, l'Assemblée a avancé comme exigence nationale plusieurs projets de réformes essentielles: la proclamation de la souveraineté de l'Assemblée et l'approbation de portant lois sur son pouvoir législatif, l'instauration d'un régime parlementaire de type occidental avec un gouvernement responsable et une liberté de la presse absolue. Au sujet du trône, les libéraux de la Saint André, talonnant l'humeur populaire, exigeaient le retour de la dynastie des Obrenović. Le Prince a été accusé par Ilija Garasanin, leader de l'opposition du Conseil, et par Jevrem Grujić, leader de la jeunesse libérale, élu secrétaire de l'Assemblée, d'être le principal responsable de l'instabilité régnant dans le pays et de l'affaiblissement du statut d'autonomie de la Principauté.

Dans une atmosphère qui rappelait la phase jacobine de la révolution française, Milovan Janković a proposé d'évincer de la fonction publique tous les ennemis du peuple serbe et les opposants à la dynastie des Obrenović. L'un des nombreux députés qui avaient accepté cette proposition avec enthousiasme a ajouté qu'il fallait les bannir du pays car ils étaient des "hommes dangereux"; il s'en est suivi une véritable chasse aux fonctionnaires, spécialement aux "Allemands" avec lesquels la majeure partie des députés des campagnes avait des comptes à régler depuis les précédentes décennies de sévère contrainte bureaucratique. Il a été ensuite décidé, par une résolution nationale spéciale, "que tous les conseillers et ministres —agissant à l'encontre des intérêts du peuple, qu'ils doivent représenter et défendre fidèlement— ont perdu la confiance du peuple et doivent donc cesser dès aujourd'hui de participer aux consultations et à la conduite du destin du peuple serbe qu'ils ont trahi"⁴⁴. Puis il a été proposé que "tous les maires des villages en Serbie soient renvoyés, ce qui correspondrait à deux ou trois mille personnes". C'est Stevan (Stevča) Mihajlović qui s'est illustré dans la chasse aux fonctionnaires, alors que Jevrem Grujić, quoique le plus modéré, ait été continuellement accusé d'en être le meneur. A l'ouverture de l'Assemblée, Sieyès l'a gratifié de l'image parfaitement imméritée d'un Robe-

44. *Zapisi Jevrema Grujića*, Belgrade, Srpska kraljevska akademija 1922, vol. II, p. 277.

spierre serbe.

L'objectif fondamental du noyau libéral de l'Assemblée qui était d'instituer la souveraineté nationale cadrerait parfaitement avec les exigences de la majorité agraire désireuse de participer aux décisions la concernant directement. Un député argumentait de la sorte: "Le peuple serbe qui, par son sang, a acquis ses droits, peut avoir son propre gouvernement par-devant le Prince et le Conseil, et ceci parce que le droit du Prince et du Conseil procède du droit du peuple, et non le contraire. Puisque c'est ainsi, le peuple a le droit de destituer le Prince et le Conseil en raison de la responsabilité de leurs actes, qui seraient contraires à la Constitution, et qui seraient contraires aux intérêts populaires"⁴⁵.

Lors de la troisième session de l'Assemblée de la Saint André, le 5 décembre 1858, Jevrem Grujić a lu le projet de loi libéral sur l'Assemblée, projet dont il était l'initiateur; parallèlement à cela, il a fait les principaux commentaires de la plupart des dispositions proposées. Dans le titre même du projet, il était souligné que "le peuple dépose la loi sur l'Assemblée", ce qui, selon Grujić, signifiait l'assurance de la souveraineté nationale. "Comprenez, mes frères, le projet stipule que vous déposez la loi, non que vous la proposez. C'est d'ailleurs un droit ancestral de notre peuple. [...] Puisque le peuple peut choisir le Prince, pourquoi ne pourrait-il pas choisir la loi. [...] Il arrive qu'un autre prenne ce droit, ou qu'on le mande de légiférer à la place du peuple; cela n'empêche pas le peuple, lorsqu'il le désire, et en a la possibilité, de légiférer seul et sur le champ. Vous pouvez maintenant fixer une loi sur l'Assemblée, et vous savez mieux que nous si le peuple le désire"⁴⁶. C'est ainsi qu'a été signifiée la volonté de ne plus respecter la Constitution turque de 1838 et de faire de l'Assemblée une sorte de convention. Bien que le projet de Grujić énoncé de manière simplifiée aux députés, paysans en majorité, ait été accepté, des contestations se sont immédiatement fait entendre. Le préfet de ville de Čačak, représentant de l'ancien appareil bureaucratique constitutionnaliste, a déclaré: "Ces jeunes messieurs ont lu comment cela s'est passé en France à l'époque, leurs esprits se sont échauffés et ils veulent maintenant procéder chez nous selon leurs théories [...] ils

45. Živan Živanovic, *Politička istorija Srbije u drugoj polovini devetnaestoga veka, (Knjiga prva. Od Svetoandrejske Skupštine do proglašenosti nezavisnosti Srbije 1858-1878)*, vol. I Belgrade, Ed. Geca Kon 1923, p. 23.

46. *Zapisi Jevrema Grujića*, vol. II, pp. 78-79.

veulent introduire des influences républicaines”⁴⁷.

Garašanin lui-même, inquiet de la possible internationalisation de la question de la relève dynastique, et davantage encore de la suspension dans les faits de la Constitution en vigueur garantie, après la paix parisienne de 1856, par le concert des grandes puissances, était embarrassé par la déclaration de Grujić notifiant que “sans stabilisation de l’Assemblée, nous ne voulons pas la relève du Prince”. S’en sont suivies de longues délibérations à propos de la formulation de certains paragraphes, où Garasanin, avec le groupe des modérés, a essayé d’apaiser le dur esprit de convention imposé par les secrétaires libéraux de l’Assemblée.

Le texte final du projet adopté et présenté devant l’Assemblée a été salué par des applaudissements. Ses articles principaux concernaient les compétences de l’Assemblée:

- “1. L’Assemblée nationale est l’une des institutions les plus anciennes et les plus vénérables de la Principauté de Serbie. Elle représente la volonté légitime du Peuple Serbe.
2. Quiconque s’oppose à la tenue et à l’activité libre et légale de l’Assemblée nationale est un traître au peuple.
3. Personne ne peut renverser l’Assemblée nationale, ni la restreindre dans ses droits.
4. L’Assemblée nationale se chargera de tout ce que commande l’intérêt du pays.
5. On ne peut établir ou changer une loi portant sur le Prince, le Conseil, les Ministres et l’Assemblée nationale sans accord préalable de cette dernière.
6. L’Assemblée nationale a le pouvoir, au nom du Peuple, d’exiger l’annulation de toute loi inopportune et de toute ordonnance administrative contraire aux intérêts populaires.
7. La Serbie ne peut s’endetter ni s’engager à quoi que ce soit sans l’accord de l’Assemblée nationale.
8. Nul impôt accablant, de manière directe ou indirecte, ne peut être levé, et nulle dépense ne peut être effectuée sans justification devant l’Assemblée nationale, que ce soit dans un rapport spécifique ou dans le budget annuel principal.
9. L’Assemblée nationale a droit de regard sur toutes les affaires de

47. *Ibid.*, p. 91.

l'État et peut faire connaître son avis sur ces dernières.

10. L'Assemblée nationale a le droit, au nom du Peuple, de dénoncer, pour leurs délits pénaux, les ministres, fonctionnaires et agents officiels, sans différence de rang et de fonction, et le tribunal est tenu d'accepter la dénonciation, de mener une enquête et de prononcer un jugement.
11. L'Assemblée nationale se composera chaque année des députés que le peuple aura élus.
12. L'Assemblée nationale siègera chaque année dans la capitale de la Serbie lors de la fête de la Vierge Marie (28 août). [...]
16. Tout citoyen serbe majeur, quels que soient sa situation financière, son rang et sa profession, condamné pour des crimes qu'il n'a commis ni par cupidité, ni par intérêt, peut participer à l'élection des députés dans le lieu où il habite, où il possède des biens immobiliers, ou bien où il vit.
17. Quiconque peut élire un député a le droit, s'il a 30 ans, de se présenter à cette même élection, peu importe s'il vient du lieu d'élection.
18. L'élection des députés à l'Assemblée nationale sera parfaitement libre, sans aucune intervention des pouvoirs publics. [...]
20. Chaque district et chaque chef-lieu de département choisit son propre député, ainsi que chaque ville de plus de 500 contribuables. [...].
26. Le mandat des députés, pourvu du sceau de leurs communes respectives et signé du président et d'un membre officiel de la commission électorale, de celle du maire pour les villes, de celle d'un électeur de chaque village pour le district, sera reçu et examiné par une commission parlementaire de 18 députés, et l'Assemblée seule décidera de la légalité des mandats et des élections. [...]
28. L'Assemblée siège un mois au plus. Mais en cas de circonstance exceptionnelle, la session de l'Assemblée peut être prolongée⁴⁸.

Observant l'effervescence des consuls des grandes puissances suscitée par la tenue et les décisions de l'Assemblée, Grujić a noté que "dans le consulat français, personne ne s'oppose à ce que nous voulions une

48. *Zapisi Jevrema Grujića*, vol. II, pp. 99-101. En français chez Vladimir Yovanovics, *Les Serbes et la mission de la Serbie dans l'Europe d'Orient*, Paris & Bruxelles (Librairie internationale & A. Lacroix, Verbockhoven et Cie) 1870, pp. 160-171.

assemblée avant tout, mais ils déplorent que nous ne nous occupions que de cela, et s'étonnent que nous nous emportions avec ces questions [...] qu'ils considèrent sinon ineptes, du moins sans objet"⁴⁹.

Après l'approbation du projet de loi sur l'Assemblée, les jeunes libéraux serbes ont laissé l'Assemblée voter la destitution du Prince sans y prendre part. Leur idée était que l'Assemblée prenne provisoirement le pouvoir après l'éviction de celui-ci. Refusant d'abdiquer, le Prince Alexandre Karadjordjević s'est réfugié chez le pacha turc et son garnison dans la forteresse de Belgrade. L'Assemblée l'a destitué le 22 décembre, exacerbée par sa tentative de rester au pouvoir avec l'aide des Turcs honnis. Les citoyens de Belgrade ont envahi les rues et monté la garde devant l'Assemblée, craignant que le Prince, appuyé par l'armée, ne dissolve l'Assemblée et ne se maintienne ainsi au pouvoir. Garašanin a été le principal médiateur dans le règlement pacifique du conflit. Il a exigé de l'armée qu'elle reste dans les casernes, et de l'Assemblée qu'elle ne viole pas les lois existantes. Au lieu de nommer une Régence, comme le voulait Garašanin, l'Assemblée, sans l'en avertir, a donné son suffrage à Miloš Obrenović et, s'attribuant provisoirement le pouvoir exécutif, a désigné un vieux partisan d'Obrenović, Stevča Mihailović commandant de l'armée. Une délégation spéciale a été envoyée à Miloš en Valachie pour l'aviser de la décision de l'Assemblée. Parallèlement à cela, l'Assemblée a affirmé sa neutralité envers toutes les puissances étrangères. Comme faveur pour services rendus à la paix civile, l'Assemblée a octroyé sa direction provisoire à Stevča Mihailović, Ilija Garašanin et un autre partisan de la maison des Obrenović.

Le projet principal de Jevrem Grujić était qu'avant la venue de Miloš en Serbie, l'Assemblée élabore des lois sur la liberté de la presse, le jugement public et oral, le jury, les assemblées communales et qu'elle oblige ainsi le "vieux souverain" à respecter les nouvelles lois. Ce projet n'a pu être concrétisé, même lors de l'approbation finale de la loi sur l'Assemblée. Il a finalement été ratifié sous une forme remaniée. Il y avait plusieurs raisons à cela : la pression du Conseil d'État, les réactions défavorables des grandes puissances (qui, d'après le traité de Paris, garantissaient l'autonomie de la principauté de Serbie), l'amplification du radicalisme politique parmi les partisans du Prince Miloš après le

49. *Ibid.*, p. 108.

retour de leur candidat sur le trône serbe, et la crainte non dissimulée du Prince envers les lois imposées. Conformément à la "loi sur l'Assemblée nationale", adoptée en janvier 1859, l'Assemblée n'était pas le détenteur du pouvoir législatif, mais à nouveau un corps consultatif. Sous la pression des libéraux de Grujić, la modification apportée ultérieurement n'a pas accordé les pouvoirs législatifs désirés, mais uniquement un complément sur la liberté de la presse. Une partie des députés a protesté qu'on avait incorporé dans le projet original sur l'Assemblée "de nombreuses modifications fondamentales, contraires aux intérêts populaires, et donc que la Loi a été votée sans leur consentement"⁵⁰.

La chute du Prince Alexandre a marqué la fin du régime des Constitutionnalistes qui, par son gouvernement bureaucratique par décrets, circulaires et ordonnances, avait perdu le lien avec le peuple et ses aspirations. Le changement dynastique et gouvernemental en Serbie s'était fait d'une manière qui, à nouveau, évoquait la révolution. Le rôle des libéraux a été capital, car ils ont réussi à concilier les intérêts locaux et les ambitions politiques de la population paysanne avec les principes généraux du parlementarisme de type occidental, et à établir en Serbie un modèle de démocratie parlementaire à laquelle aspireront toutes les futures générations libérales et radicales.

L'erreur des libéraux de Grujić était d'avoir espéré que le Prince Miloš, d'un âge très avancé, soit prêt à gouverner différemment qu'il l'avait fait auparavant. Devenu ministre, Grujić a essayé en vain de discuter avec prince Miloš comme l'aurait fait le chef d'un gouvernement parlementaire avec son monarque légitime. Cette approche a rencontré un refus catégorique de Miloš et Grujić a perdu rapidement sa fonction de ministre. Lorsqu'il expliquait au vieux souverain le principe de la responsabilité ministérielle, il se voyait poser la question suivante : "Que suis-je si tu assumes ma responsabilité?"

De toutes les exigences libérales adoptées en 1858, très peu ont survécu aux deux années suivantes. Les droits de l'Assemblée ont été largement restreints, avec une tendance, qui deviendra réelle sous le règne du Prince Michel, de se voir réduire à un corps consultatif. Une purge a été menée parmi les fonctionnaires qui, outre la sécurité de leurs positions et de leurs salaires, ont perdu leurs titres de "noblesse" et se

50. Živan Živanović, *op. cit.*, vol. I, p. 40.

sont vus appeler “messieurs” par ordre de prince Miloš. Par ailleurs, par ses exigences sévères envers la Porte, prince Miloš a redonné sa dignité au trône princier; il a supprimé les taxes forestières dans ses réformes visant à faciliter la situation de la paysannerie et mis un terme à son opposition latente en restreignant la censure de la presse. En deux ans de règne, l’esprit de révolte et de réforme que l’intelligentsia libérale issue du cercle des “Parisiens” avait essayé d’imposer au travers de la loi sur l’Assemblée nationale, a été peu à peu étouffé⁵¹.

Dans les quatre générations d’hommes politiques en Serbie, qui au XIXe siècle ont lutté pour un régime constitutionnel et une démocratie parlementaire, prédominaient, à de rares exceptions près, des personnalités soit formées en France, soit nettement influencées par l’esprit des doctrines libérales ou radicales françaises. Dans la somme totale des idées politiques ayant cours, les modèles français avaient généralement la préséance, surtout après 1858, qui peut être tenue pour l’année de l’entrée définitive des masses paysannes dans la vie culturelle du pays. Dans chacune des quatre générations, qui allaient se profiler en quatre partis politiques, les “Parisiens” eurent une influence prépondérante dans la définition des objectifs généraux. Pour la première génération d’hommes politiques, les libéraux de 1858, l’idéal est incarné par la synthèse de deux idées en apparence éloignées: d’une part la Convention française et la souveraineté de la nation en tant qu’émanation de la démocratie selon le modèle occidental, de l’autre la tradition égalitaire du “démocratism instinctif” du monde patriarcal du village serbe et de sa *zadruga*. Ils formèrent la première force politique organisée qui conforma les

51. Selon Vladimir Jovanović, “le comité national de 1859 composa son bureau de patriotes libéraux ... proposa pour la Serbie, la liberté économique, l’établissement d’une banque nationale, la liberté de l’enseignement et la réalisation de tous les principes de liberté que l’Assemblée nationale de 1858 avait consacrés. En même temps il prépara un rapport proposant de rendre les ministres responsables devant l’Assemblée nationale pour les actes qui seraient commis en violation de la loi, de la justice. Il publia, enfin, ses procès-verbaux contenant les rapports destinés à la prochaine Assemblée nationale; son but étit en cela de provoquer la critique sur les rapportsavants qu’ils puissent être adoptés ou rejetés par l’Assemblée nationale. Le prince Milos, qui voulait gouverner et régner en maitre absolu, s’irrita contre les hommes du parti national”: Vladimir Yovanovics, *Les Serbe et la mission de la Serbie*, p. 173. Cf: sur l’idéologie libérale: Gale Stokes, *Legitimacy through Liberalism. Vladimir Jovanovic and the Transformation of Serbian Politics*, Seattle, University of Washington Press 1975.

revendications de la paysannerie aux principes européens de constitutionnalité et de démocratie, et qui en fit, malgré l'échec en 1858-1859, un modèle attractif pour les générations ultérieures.

*Faculté de Philosophie
Université de Belgrade*